



## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le mardi 8 juin 2021, à 19 heures par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure DPDRL210080**

Démolition et reconstruction d'un bâtiment principal situé au 36, chemin du Lac-Lefebvre, lot 6 015 610

Demande de dérogation mineure dans le but de démolir et reconstruire le bâtiment principal situé au 36, chemin du Lac-Lefebvre;

Le bâtiment principal actuel est situé à 11,75m de la ligne des hautes eaux du lac Lefebvre;

Le futur bâtiment principal sera situé à 11,99m de la ligne des hautes eaux du lac Lefebvre;

Le futur bâtiment déroge à l'article 7.2.3 du règlement 198-2000 relatif au zonage qui spécifie qu'un bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux d'un lac;

Les mesures ont été prises en référence au certificat de localisation préparé et signé le 25 février 2021 par M. Denis Robidoux, A.-G. et portant la minute 15645.

#### **Avis public est donc donné aux personnes intéressées que :**

Une consultation écrite de 15 jours est tenue à compter de ce jour concernant la demande de dérogation mineure DPDRL210080 pour le 36, chemin du Lac-Lefebvre. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette de demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit ses commentaires soit par courrier postal au bureau municipal situé au 19, chemin de L'Église, à l'attention de Mme Annabelle Pilote, inspectrice en bâtiment et environnement, ou par courriel à [urbanisme@lacducerf.ca](mailto:urbanisme@lacducerf.ca). Les commentaires reçus seront soumis au conseil municipal préalablement à la prise de décision.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 25<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux-mille-vingt-et-un.

Jacinthe Valiquette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 mai 2021, entre midi et 13 h et sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux-mille-vingt-et-un.



Jacinthe Valiquette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière